



http://rc.ge.ch

Extrait avec radiations

EXTRAIT INTERNET

Report 04 juillet 1995

No réf. 01340/1929

N° féd. CH-660.0.043.929-5

IDE CHE-101.209.402

Société Anonyme de l'Hôtel Richemond

inscrite le 25 octobre 1929

Société anonyme

Réf.	Raison Sociale	
1	Société anonyme de l'Hôtel Richemond A.R. Armleder	
12	Société Anonyme de l'Hôtel Richemond	
Siège		
1	Genève	
Adresse		
1	rue Adhémar-Fabri 8-10	
Dates des Statuts		
1	18.12.1973 (dern.mod.)	10 21.06.2001
4	01.05.1998 (nouv. stat.)	11 06.06.2002
5	28.09.1998	12 02.07.2004 (nouv. stat.)
6	26.02.1999	26 20.09.2017
8	18.05.2000 (nouv. stat.)	
But, Observations		
1	<u>But:</u> exercice de l'industrie hôtelière en général et, à cet effet, acquisition de tous biens mobiliers et immobiliers situés en Suisse ou à l'étranger, ainsi que construction de tous immeubles.	
1	<u>Administration:</u> 1 ou plusieurs membres	
6	<u>But:</u> exploitation et gestion d'un hôtel, activités de restauration, exploitation de marques et licences dans ces domaines, et plus généralement prestations de services dans les domaines de l'hôtellerie et de la restauration.	
23	L'identification sous le numéro CH-660-0043929-5 est remplacée par le numéro d'identification des entreprises (IDE/UID) CHE-101.209.402.	
Organe de publication		
1	FOSC	
8	Communication aux actionnaires: lettre recommandée	

Réf.	Capital-actions		
	Nominal	Libéré	Actions
1	CHF 300'000	CHF 300'000	300 actions de CHF 1'000, nominatives
4	CHF 300'000	CHF 300'000	300 actions de CHF 1'000, au porteur
5	CHF 1'000'000	CHF 1'000'000	1'000 actions de CHF 1'000, au porteur
6	CHF 8'000'000	CHF 8'000'000	8'000 actions de CHF 1'000, au porteur
8	CHF 15'000'000	CHF 15'000'000	15'000 actions de CHF 1'000, nominatives
10	CHF 19'500'000	CHF 19'500'000	19'500 actions de CHF 1'000, nominatives
11	CHF 22'600'000	CHF 22'600'000	22'600 actions de CHF 1'000, nominatives
12	CHF 22'600'000	CHF 22'600'000	22'600 actions de CHF 1'000, nominatives, liées selon statuts
14	CHF 22'600'000	CHF 22'600'000	22'600 actions de CHF 1'000, nominatives, liées selon statuts (capital-actions réduit à CHF 226 et reporté simultanément à CHF 22'600'000, puis réduit à CHF 12'171'775 et reporté simultanément à CHF 22'600'000)

Réf.	Capital-actions		
	Nominal	Libéré	Actions
20	CHF 22'600'000	CHF 22'600'000	22'600 actions de CHF 1'000, nominatives, liées selon statuts (pour supprimer un excédent de passif constaté au bilan, réduction du capital-actions de CHF 15'473'000 par destruction de 15'473 actions de CHF 1'000 et augmentation ordinaire simultanée de CHF 15'473'000)
Apports en nature, reprises de biens, avantages particuliers			
6	Apport en nature: fonds de commerce de l'Hôtel Richemond, à Genève, soit les activités commerciales dudit établissement, en particulier l'exploitation hôtelière, de restaurants (soit caisse, comptes bancaires, stock de marchandises, créances, engagement envers les fournisseurs, avances de clients, contrat de travail) ce pour CHF 17'000'000, comprenant un goodwill de CHF 15'984'070, montant imputé sur le capital-actions à concurrence de CHF 7'000'000.		
20	Compensation de créances: 15'473'000 contre 15'473 actions de CHF 1'000.		

Réf.			Administration, organe de révision et personnes ayant qualité pour signer		
Inscr	Mod	Rad.	Nom et Prénoms, Origine, Domicile	Fonctions	Mode Signature
1		8	Armleder John, de Genève, à Genève	adm.	signature collective à 2
1	m	4	Armleder Victor, de Genève, à Versoix	adm.	signature collective à 2
1		2	Lang André, de Genève, à Perly-Certoux	adm.	signature collective à 2
1		4	Armleder Jean, de Genève, à Genève	adm. président et délégué directeur	signature individuelle
3		8	"Fidexpers - Fiduciaire de Révision et d'Expertise Sarl", à Carouge	organe de révision	
	4	m 7	Armleder Victor, de Genève, à Versoix	adm. président	signature collective à 2
6		m 8	Fontanet Bénédicte, de Thônex, à Chêne-Bougeries	adm. secrétaire	signature collective à 2
	7	8	Armleder Victor, de Genève, à Nyon	adm. président	signature collective à 2
8		12	"PricewaterhouseCoopers SA", succursale de Genève	organe de révision	
	8	12	Fontanet Bénédicte, de Thônex, à Genève	adm. vice-président	signature collective à 2
8		12	de Preux Bruno, de Sion, à Genève	adm. président	signature collective à 2
8		12	Clerc Yvette, de Genève, à Genève	adm.	signature collective à 2
9		15	de Cupis Vincent dit Vincenzo, de Thônex, à Thônex	directeur	signature collective à 2
12		14	DELOITTE & TOUCHE SA, succursale à Meyrin	organe de révision	
12		17	Imhof Patricia, de Göschenen, à Emmenbrücke	adm.	signature collective à 2
12	m	13	Occhiolini Moreno, d'Italie, à Rome, I	adm. président	signature collective à 2
12	m	17	von Düring Bodo, de Horw, à Lucerne	adm. vice-président	signature collective à 2
	13	17	Occhiolini Moreno, d'Italie, à Rome, I	adm. président et délégué	signature individuelle
14		17	SCF Révision SA, à Carouge (GE)	organe de révision	
16	m	17	Munns David Howard, de Grande-Bretagne, à Londres, GB	adm.	signature individuelle
	17	19	von Düring Bodo, de Horw, à Lucerne	adm. vice-président	signature individuelle
17		20	PKF Geneva SA (CH-660-0452983-4), à Genève	organe de révision	
	17	18	Munns David Howard, de Grande-Bretagne, à Londres, GB	adm. président	signature individuelle
18		19	Forté Rocco, de Grande-Bretagne, à Londres, GB	adm. président	signature individuelle
19	m	21	Marshall Augustus Ralph, de Malaisie, à Kuala Lumpur, MYS	adm. président	signature collective à 2
19	m	21	Chan Chee Beng, de Malaisie, à Kuala Lumpur, MYS	adm.	signature collective à 2

Réf.			Administration, organe de révision et personnes ayant qualité pour signer		
Inscr	Mod	Rad.	Nom et Prénoms, Origine, Domicile	Fonctions	Mode Signature
19		m 21	Carino Roger Leo A., des Philippines, à Manila, PHL	adm.	signature collective à 2
19		m 21	Rama Iyer Ganapathy Srihari, de Malaisie, à Kuala Lumpur, MYS	adm.	signature collective à 2
19		21	Calame Gérard, du Locle, à Renens	adm.	signature individuelle
20			KPMG SA (CH-660-0466992-4), succursale de Genève	organe de révision	
21		27	Borgt Jurgen M.J., des Pays-Bas, à Genève	adm.	signature individuelle
21		22	Marshall Augustus Ralph, de Malaisie, à Kuala Lumpur, MYS	adm. président	signature collective à 2 (1)
21		22	Chan Chee Beng, de Malaisie, à Kuala Lumpur, MYS	adm.	signature collective à 2 (1)
21	m	22	Carino Roger Leo A., des Philippines, à Manila, PHL	adm.	signature collective à 2 (1)
21		24	Rama Iyer Ganapathy Srihari, de Malaisie, à Kuala Lumpur, MYS	adm.	signature collective à 2 (1)
22	m	27	Carino Roger Leo A., des Philippines, à Manila, PHL	adm. président	signature collective à 2 (1)
24	m	27	Mokty Mazita Binti, de Malaisie, à Rawang, MYS	adm.	signature collective à 2 (1)
25	m	27	Couturier Sandrine, de Chermignon, à Sion		signature collective à 2 (1)
27		30	Izmaylov Pavel, de Genève, à Genève	adm. A	signature individuelle
27			Carino Roger Leo A., des Philippines, à Manila, PHL	adm. président	signature collective à 2 (2)
27			Mokty Mazita Binti, de Malaisie, à Rawang, MYS	adm.	signature collective à 2 (2)
27		28	Couturier Sandrine, de Chermignon, à Sion		signature collective à 2 (2)
28			Favre Eric Emile, de Château-d'Oex, à Chardonne		signature collective à 2 (2)
29			Viard Alison Cathy-Silva, de Veyrier, à Veigy-Foncenex, F		signature collective à 2 (2)
30			Incognito Giorgio, de Cartigny, à Aire-la-Ville	adm. (A)	signature individuelle

(1) avec Borgt Jurgen M.J.

(2) avec (a)

Réf.	JOURNAL		PUBLICATION FOSC		Réf.	JOURNAL		PUBLICATION FOSC	
	Numéro	Date	Date	Page/Id		Numéro	Date	Date	Page/Id
0		report			1	12268	07.12.1993	22.12.1993	6765
2	8847	15.08.1997	28.08.1997	6320	3	4179	14.04.1998	20.04.1998	2648
4	5220	06.05.1998	12.05.1998	3210	5	11367	14.10.1998	20.10.1998	7170
6	2526	03.03.1999	09.03.1999	1560	7	7047	05.07.1999	09.07.1999	4688
8	5747	23.05.2000	29.05.2000	3645	9	12023	09.11.2000	15.11.2000	7773
10	7101	26.06.2001	02.07.2001	4976	11	5958	10.06.2002	18.06.2002	8
12	8028	06.07.2004	12.07.2004	10/2354520	13	9361	09.08.2004	13.08.2004	6/2405268
14	13113	28.10.2005	03.11.2005	6/3087682	15	11769	12.09.2006	18.09.2006	8/3553628
16	15651	03.12.2008	09.12.2008	10/4771852	17	4904	01.04.2009	07.04.2009	11/4963254
18	4787	17.03.2010	23.03.2010	9/5554862	19	2429	04.02.2011	10.02.2011	8/6028436
20	7533	02.05.2011	05.05.2011	6149122	21	20710	07.12.2012	12.12.2012	6971022
22	19952	26.11.2013	29.11.2013	1209379	23		Complément	19.12.2013	7225832
24	11980	15.07.2014	18.07.2014	1622415	25	6922	18.04.2017	21.04.2017	3480463
26	16694	25.09.2017	28.09.2017	3778747	27	3145	12.02.2019	15.02.2019	1004568172
28	5820	21.03.2019	26.03.2019	1004596515	29	9054	10.05.2019	15.05.2019	1004630988
30	21802	20.11.2019	25.11.2019	1004767667					

Genève, le 08 juin 2020

Fin de l'extrait

Seul un extrait certifié conforme, signé et muni du sceau du registre, a une valeur légale.

Genève, le 13.02.2020

Résolution adoptée à l'assemblée générale du personnel de l'Hôtel Le Richemond

Le personnel de l'Hôtel Le Richemond a tenu une assemblée ce jour afin de faire le point sur le licenciement abusif de leur collègue Jacques Alberto Fernandes et sur les projets de restructuration de l'hôtel, tels qu'annoncés dans la presse, mentionnés de différentes façons à plusieurs reprises par la Direction et largement discutée dans le milieu hôtelier.

Le licenciement de notre collègue, ainsi que le manque d'informations transmises au personnel sur la restructuration ont un impact négatif sur l'ensemble du personnel, qui se sent en insécurité quant aux postes de travail, à la protection des travailleurs et travailleuses âgé-e-s, et aux droits syndicaux.

Dès lors, l'assemblée de ce jour demande à l'unanimité à la Direction:

- la reprise des discussions avec le syndicat SIT concernant la demande de réintégration de Jacques Alberto Fernandes;
- l'ouverture d'un dialogue concernant la réorganisation, en vertu des droits d'information et de consultation du personnel.

L'assemblée mandate le SIT pour faire entendre ces revendications.

From: Eric Favre <e.favre@lerichemond.com>

Sent: Friday, April 3, 2020 8:53:07 AM

To: #LRG All Users <all_users@lerichemond.com>

Subject: Merci à Tous

Chers Tous,

J'aimerais profiter de cette occasion, et Monsieur Krishnan se joint à moi, pour remercier toute l'équipe du Richemond, pour votre engagement et le maintien de notre établissement ouvert. Ceci afin de servir nos derniers clients, qui deviendront probablement les premiers, lors de l'amélioration de la situation. Écoutant les informations hier soir, on commence à entendre des plans de réouverture dans certains pays, de remise en marche de l'économie petit à petit et c'est encourageant ! Espérons que cela passe aussi vite que cela est arrivé !

J'aimerais aussi vous dire que vu la situation, nous travaillons sur les plans de rénovation comme prévu et cela n'a pas changé tout au contraire ! Nous sommes en phase finale de sélection d'un ou deux décorateurs pour débiter ces travaux au plus vite et encore cette année. Aucune fermeture de l'hôtel est prévue, ces travaux s'effectueront par étapes, comme cela s'est fait au Four Seasons par exemple.

Voilà, encore merci pour votre flexibilité, votre polyvalence, ainsi que votre support à Monsieur Cheminade et son équipe de direction. Restons positifs pour la suite et le renouveau du Richemond !

Prenez soin de vous et de vos familles et à très bientôt je l'espère.

Meilleures salutations et Bon weekend

EF

Consultation des collaborateurs

**SA de l'hôtel Richemond
Registered Office
Rue Adhémar Fabri 8-1 0
Case postale 2020
T 201 Genève | Switzerland Tel =41 (0)22 715 7000 IDE/TVA : CHE-
IOI .209.402
lerichemond.com**

Genève, le 28 mai 2020

La crise sanitaire causée par le COVID-19 que nous vivons actuellement est catastrophique pour l'ensemble de l'économie, plus particulièrement pour le tourisme, secteur le plus atteint par les conséquences économiques découlant de la pandémie.

Les perspectives de reprise d'activité à court et moyen termes sont quasiment nulles et rien ne garantit un retour à la normale sur le long terme.

La fermeture des frontières et les difficultés rencontrées notamment par les compagnies aériennes, qui empêchent la venue de la clientèle de l'Hôtel, sont à compter parmi les obstacles insurmontables auxquels l'Hôtel Le Richemond doit faire face. De toute évidence, ces obstacles ne seront pas levés ni à court ni à moyen terme.

La mise en place rapide de la procédure de réduction de l'horaire de travail (RHT) a permis de maintenir les places de travail dans l'attente d'un retour à la normale du point de vue sanitaire. Les salaires ont été maintenus à 100% concernant le mois de mars 2020 mais cela n'a pas été possible pour le mois d'avril 2020, et ne sera possible pour les mois à venir.

La crise liée au coronavirus a quasiment réduit à néant l'activité de l'Hôtel, qui compte un taux de vacances de ses chambres avoisinant les 90%. Partant, la chute du chiffre d'affaires est telle que les coûts supportés par l'Hôtel dépassent ses revenus et ce, pour une durée encore indéterminée.

Plusieurs solutions ont été envisagées : des délais de paiement ont été sollicités auprès des divers fournisseurs de l'hôtel Richemond et obtenus. Ces charges devront toutefois être réglées à terme. Par ailleurs, l'Hôtel Richemond a sollicité les prêts COVID-19 mis en place d'urgence par la

Confédération afin de pouvoir s'acquitter des charges incompressibles de la société.

Malheureusement au vu de cette pandémie et de la situation qu'elle engendre, l'hôtel Le Richemond envisage de procéder à un licenciement collectif à compter du mois de juillet 2020.

Ce : Office cantonal de l'emploi à Genève

L'Hôtel Richemond compte actuellement 141 collaborateurs. L'Hôtel Le Richemond envisage la résiliation de la quasi-totalité des contrats de travail, soit approximativement 130 postes.

L'hôtel Le Richemond étant quasiment à l'arrêt, des travaux de réfection du bâtiment seront menés pendant cette période d'inactivité.

Au vu du licenciement collectif envisagé, nous ouvrons donc une période de consultation des travailleurs laquelle s'étend jusqu'au vendredi 12 juin 2020.

Cette période doit servir à recevoir de votre part toutes les propositions ou idées que vous pourriez avoir pour améliorer la situation, éviter les congés ou en limiter le nombre, ainsi qu'en atténuer les conséquences. Vous pouvez faire parvenir vos suggestions par e-mail à l'adresse a.viard@lerichemond.com. Elles seront toutes soigneusement étudiées.

Nous vous rappelons que vous êtes liés par un devoir contractuel de confidentialité, lequel revêt une importance toute particulière durant cette période difficile. Si vous êtes approchés par les médias, notamment, nous vous prions de rediriger les questions auprès de Monsieur Eric Favre ou Monsieur André Cheminade.

Sachez en outre que, conformément aux obligations légales applicables en la matière, l'Office cantonal de l'emploi à Genève est également avisé de ce projet de licenciements collectifs.

Enfin, les soussignés tiennent à vous exprimer personnellement leur profonde tristesse face à cette situation, ainsi que leur très grande gratitude pour tous les efforts que vous avez entrepris pour l'entreprise au cours de ces dernières années, de même que pour votre participation active et constructive dans cette démarche, douloureuse mais indispensable.

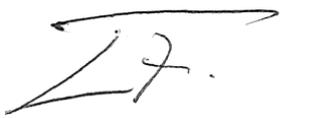
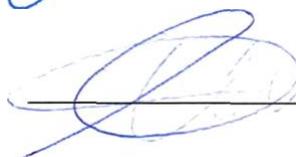
Nous vous prions de croire, à l'assurance de nos sentiments les plus sincères.

La Société Anonyme de l'Hôtel Richemond

Eric Favre Président

André Cheminade Directeur Général

Alison Viard Responsable Ressources Humaines

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'EF.', written above a horizontal line.A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'A. Cheminade', written above a horizontal line.A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Alison Viard', written above a horizontal line.

Cc : Office cantonal de *l'emploi* à Genève



syndicat

interprofessionnel
des travailleuses et
des travailleurs

Hôtel Richemond
Monsieur André Cheminade
Directeur général
Rue Adhémar-Fabri 8-10
Case postale 2020
1201 Genève 1

Genève, le 02 juin 2020

Hôtel Le Richemond: Licenciement collectif

Monsieur le directeur général,

Réuni en assemblée générale ce jour, le personnel de l'Hôtel Le Richemond a adopté à l'unanimité la résolution que vous trouverez en annexe et élu une délégation.

Mandatant le SIT en tant que représentation des employé.e.s, le personnel demande la mise en place d'une procédure de consultation collective (art. 335d à 335g CO), afin de pouvoir élaborer des propositions afin d'éviter les congés, d'en limiter le nombre, cas échéant d'en atténuer les conséquences (art. 11 al. 1 et 2 Loi sur la participation).

Pour ce faire, une série de conditions nécessaires à la bonne tenue de ce processus sont listées dans la résolution.

Nous vous aurions gré de répondre aux demandes adoptées dans la résolution ci-jointe d'ici au 04.06.2020, afin que le personnel puisse continuer dans ces travaux lors de notre prochaine Assemblée générale.

En vous souhaitant bonne réception de la présente, et dans l'attente de votre réponse, nous vous adressons, Monsieur le directeur général, nos salutations distinguées.

Davide de Filippo
Co-secrétaire général

Marlene Carvalhosa Barbosa
Secrétaire syndicale

Annexe :

- Résolution du personnel de l'Hôtel le Richemond du 02.06.2020

Genève, le 2 juin 2020

Résolution adoptée à l'unanimité en assemblée générale du personnel de l'Hôtel Le Richemond

Après avoir appris avec stupeur, le 28 mai 2020 par voie électronique, que l'Hôtel Le Richemond projetait le licenciement collectif de près de 130 employé-e-s sur un total de 141, le personnel concerné a tenu une assemblée générale ce jour afin de faire le point sur la situation.

Depuis plusieurs mois, l'hypothèse d'un transfert entraînant des travaux et une fermeture partielle ou complète se dessinait de façon claire. Le licenciement abrupt de Jacques Alberto Fernandes, vice-président du SIT, représentant du personnel lors de la dernière restructuration de l'hôtel et parmi les plus anciens collègues, est venu renforcer les craintes des employé.e.s, ce qui les a amené.e.s à constituer un cahier de revendications à la Direction, comprenant la demande de réintégration du collègue licencié et la mise en place d'un partenariat social permettant de préserver les droits des travailleurs/ses et les emplois.

La Direction a toujours nié l'éventualité du rachat et les risques de licenciements. Elle s'est défendu du caractère abusif du licenciement de Jacques. Elle a rechigné à mettre en place des droits syndicaux à l'intérieur de l'entreprise. Dès le début de la crise pandémique, elle a cessé le dialogue avec le SIT. Invoquant la Covid-19, alors que le projet de fermeture et de licenciement était antérieur, la Direction annonce maintenant une procédure de consultation insuffisante, par email, dans le cadre du licenciement collectif.

Du point de vue du personnel de l'Hôtel, un employeur n'a pas à se servir d'une crise pandémique si grave pour se débarrasser de son personnel. La crise ne doit pas être payée par les travailleurs/ses, surtout lorsque l'Hôtel a pu bénéficier d'une assurance sociale pour verser les salaires par le biais des RHT. Au contraire, la préservation de l'emploi est la priorité des participant.e.s à l'assemblée du jour, pour un hôtel qui est voué à perdurer. Cas échéant, l'objectif est de limiter l'impact de la restructuration ou les effets des licenciements.

Dès lors, l'assemblée de ce jour:

- mandate le SIT pour représenter les travailleurs/-ses;
- demande à la Direction de l'Hôtel Le Richemond la mise en place d'une véritable procédure de consultation collective;

- afin d'être en mesure de préparer et formuler, avec l'ensemble du personnel concerné, des propositions, l'assemblée demande à la direction:
 - a. de fournir et de communiquer par écrit, les éléments suivants:
 - tous les renseignements utiles à l'élaboration de propositions du personnel, suivant le principe de la bonne foi;
 - les motifs du licenciement collectif;
 - la période pendant laquelle il est envisagé de donner les congés;
 - les informations sur les travaux planifiés et/ou envisagés, leur durée;
 - la date de réouverture prévue;
 - les données suivantes concernant l'ensemble du personnel: fonction/service, formation/diplômes, ancienneté, âge, salaire, pays de domicile ;
 - b. de repousser le délai de la consultation prévu pour le 12 juin 2020, à 30 jours après la transmission des éléments ci-dessus, soit au plus tôt au 30 juin ;
 - c. une décharge horaire pour le personnel souhaitant participer au processus de consultation;
 - d. de donner l'accès aux locaux de pause au SIT pour y afficher des informations syndicales;
 - e. de donner l'accès à la messagerie du personnel pour les communications de la représentation des travailleurs/ses;
 - f. de fournir une salle de réunion suffisamment grande pour y tenir Assemblées générales et autres réunions syndicales;
- une rencontre urgente entre la Direction et la représentation des travailleurs/ses.